

## **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUILLET 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq juillet à 19H00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur FEIGUEUX Mikaël, Maire.

Etaient présents tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de Madame SUCHET Coraline et Monsieur DORNET Jérôme, absent excusés; Madame VASSEUR Delphine et Monsieur CARREAU Teddy, absents.

Date d'affichage : 21 Juillet 2025

Date de la convocation : 21 Juillet 2025

Madame PARIS Claude a été élue secrétaire.

### **I) OBJET : ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 27 JUIN 2025**

Monsieur le Maire porte au vote le procès-verbal du 27 Juin 2025.

Le Conseil Municipal, 10 voix pour, approuve le procès-verbal du 27 Juin 2025.

**Cette délibération sera inscrite sur le registre des délibérations sous le Numéro 2025/07/01**

### **II) OBJET : AVIS SUR LE DROIT DE PREEMPTION**

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de se positionner sur l'exercice du droit de préemption concernant le bien situé au 8 Rue du 8 Mai 1945 et cadastré AC 253.

Après en avoir délibéré, par 10 voix pour, le Conseil Municipal,

**DECIDE** de ne pas exercer le droit de préemption sur ce bien.

**Cette délibération sera inscrite sur le registre des délibérations sous le Numéro 2025/07/02**

### **III) OBJET : ACHAT DE MOBILIER POUR LA SALLE DES FETES**

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal un devis en vue de l'aménagement de la Salle des Fêtes en mobilier.

Ce devis propose l'achat de 40 tables rectangulaires, 15 tables rondes et 240 chaises pliantes ainsi que les chariots de rangement, le tout pour un montant de 15 840.00 € HT, 19 008.00 € TTC.

Monsieur Le Maire souligne que ce sont des tarifs de déstockage avec près de 50% de remise et qu'il convient d'en profiter.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, 10 voix pour,

Décide de procéder à cette acquisition

Approuve le devis présenté

Autorise Monsieur le Maire à signer le devis et lancer la commande.

**Cette délibération sera inscrite sur le registre des délibérations sous le Numéro 2025/07/03**

#### **IV) OBJET : ACQUISITION DE BARNUMS**

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal deux devis en vue de l'achat d'abris festifs avec leurs poids de lestage :

- L'un de deux abris pour un montant de 1 930.00 € HT, 2 316.00 € TTC
- L'autre de quatre abris pour un montant de 3 699.00 € HT, 4 438.80 € TTC

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, 10 voix pour,

Décide de retenir le devis comportant quatre abris pour un montant de 3 699.00 € HT, 4 438.80 € TTC

Approuve ce devis

Autorise Monsieur le Maire à le signer et lancer la commande.

**Cette délibération sera inscrite sur le registre des délibérations sous le Numéro 2025/07/04**

#### **V) OBJET : DEVIS POUR L'INSTALLATION DU PANNEAU D'INFORMATIONS**

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal les devis correspondant à l'installation du panneau d'information dont l'acquisition a été décidée lors de la réunion du 27 Juin 2025.

1) devis comprenant l'alimentation du panneau et la pose de prises dans le parterre de fleurs devant la Mairie pour les illuminations pour un montant de 2 076.00 € HT, 2 491.20 € TTC.

2) devis comprenant le terrassement et le coulage d'1 m<sup>3</sup> de béton pour la fixation de celui-ci pour un montant de 2 455.00 € HT, 2 946.00 € TTC.

Le montant total des 2 devis s'élève à 4 531.00 € HT, 5 437.20 € TTC ;

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, 1 abstention (PARIS Claude) et 9 voix pour,

Décide de retenir les devis présentés

Approuve ces devis d'un montant total de 4 531.00 € HT, TTC 5 437.20 €

Autorise Monsieur le Maire à les signer et lancer la commande.

**Cette délibération sera inscrite sur le registre des délibérations sous le Numéro 2025/07/05**

#### **VI) OBJET : DEVIS POUR LA CREATION D'UN NOUVEL ARRÊT DE CAR A PETIT-FROISSY**

Monsieur Le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal des devis concernant le réaménagement à Petit-Froissy, d'un arrêt de car au croisement de Petit-Froissy et de la RD 34.

Devis de décapage des bas-côtés	3 325.00 € HT
Devis marquage et signalisation vers Maisoncelle-Tuilerie	1 125.00 € HT

Devis marquage et signalisation vers Froissy	1 519.00 € HT
Devis raccordement Eclairage Public	312.00 € HT
Total	6 281.00 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, 10 voix pour,

DECIDE la réalisation de ces travaux,

APPROUVE le montant total des devis présentés s'élevant à 6 281.00 € HT

SOLLICITE une subvention de la Région la plus élevée possible ainsi qu'une dérogation afin que les enfants de Petit-Froissy puissent le fréquenter dès la rentrée de septembre 2025.

**Cette délibération sera inscrite sur le registre des délibérations sous le Numéro 2025/07/06**

#### **VII) OBJET : DEVIS REMPLACEMENT MATERIEL AU CITY STADE**

Monsieur Le Maire propose deux devis concernant le remplacement des filets anti-vandalisme et deux panneaux de basket sur le City Stade, l'un de 3 490,00 € HT, 4 188.00 € TTC ; l'autre de 5 988.00 € HT, 7 185.60 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, 10 voix pour,

DECIDE le lancement de l'opération,

RETIENT le devis s'élevant à 3 490.00 € HT, 4 188.00€ TTC

APPROUVE le devis présenté,

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer ce devis.

**Cette délibération sera inscrite sur le registre des délibérations sous le Numéro 2025/07/07**

#### **VIII) OBJET : DEVIS ACQUISITION DE NOUVEAUX JEUX AU CITY STADE**

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal d'attendre la fin de l'année pour procéder à cette acquisition afin de pouvoir déposer un dossier de demande de subvention auprès de la CCOP de Breteuil.

Le Conseil Municipal, 10 voix pour, est favorable à cette proposition.

**Cette délibération sera inscrite sur le registre des délibérations sous le Numéro 2025/07/08**

#### **IX) OBJET : DECISIONS MODIFICATIVES AU BUDGET PRIMITIF 2025**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il n'est pas nécessaire d'apporter des modifications au Budget Primitif 2025 et que cette question est annulée.

**Cette délibération sera inscrite sur le registre des délibérations sous le Numéro 2025/07/09**

## **X) OBJET : PRISE DE COMPETENCE DE LA CCOP POUR LA CREATION ET LA GESTION D'ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE**

Dans sa séance du 10 juillet 2025, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de l'Oise Picarde a décidé à l'unanimité de prendre à compter du 01/01/2026 la compétence pour la création et la gestion d'établissements d'accueil de la Petite Enfance, dont la rédaction est :

**« La création, l'aménagement, l'entretien et la gestion d'établissements d'accueil de la Petite Enfance (micro-crèches, petites crèches, crèches, maisons d'assistants maternels, ...), accueillant au moins 12 enfants ».**

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des Collectivités territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes de l'Oise Picarde,

Vu la proposition de prise de compétence proposée par la Communauté de Communes de l'Oise Picarde et approuvée à l'unanimité par les membres du Conseil Communautaire dans leur séance du 10 juillet 2025, dont la rédaction est la suivante **« La création, l'aménagement, l'entretien et la gestion d'établissements d'accueil de la Petite Enfance (micro-crèches, petites crèches, crèches, maisons d'assistants maternels, ...), accueillant au moins 12 enfants ».**

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

**DECIDE**, par 10 voix pour

- D'approuver la prise de compétence **« La création, l'aménagement, l'entretien et la gestion d'établissements d'accueil de la Petite Enfance (micro-crèches, petites crèches, crèches, maisons d'assistants maternels, ...), accueillant au moins 12 enfants »**, par la Communauté de Communes, et qui serait applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026,
- D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires pour informer Monsieur le Président du Conseil Communautaire de la volonté de la Commune à cet effet,
- D'autoriser Monsieur le Maire à transmettre à Monsieur le Préfet la présente délibération qui sera affichée dans les emplacements communaux prévus à cet effet

**Cette délibération sera inscrite sur le registre des délibérations sous le Numéro 2025/07/10**

Prochaine réunion du Conseil Municipal le vendredi 29 août 2025 à 19h.

Séance levée à 22h.